



Envoi au contrôle de légalité le : 7 juillet 2023

Publication électronique le : 7 juillet 2023

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 19 JUIN 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Delphine DUWICQUET

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

**Excusé(s)** : Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Philippe DUQUESNOY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

**LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE DANS L'AVENTURE PARIS 2024**

(N°2023-275)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** la délibération n°2022-494 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

**Vu** la délibération n°2019-211 du Conseil départemental en date du 24/06/2019 « Candidature du Département au label ' Terre de jeux 2024 ' » ;

**Vu** la délibération n°2018-98 du Conseil départemental en date du 26/03/2018 « Rapport d'information - Paris 2024 » ;

**Vu** la délibération n°2017-63 du Conseil départemental en date du 27/02/2017 « Soutien à la candidature de PARIS à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;  
**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 30/05/2023 ;

Après avoir délibéré,

**DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :**

**Article unique :**

De la présentation du rapport établissant les grands principes sur lesquels le Département doit pouvoir s'appuyer afin d'être au rendez-vous des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de Paris 2024, tel que repris au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 19 juin 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes  
Direction des Sports  
Service Ressource Administratif Financier

RAPPORT N°15

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 19 JUIN 2023**

#### **LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE DANS L'AVENTURE PARIS 2024**

Le Département se doit d'être au rendez-vous pour encourager les pratiques sportives pour tous, du sport bien-être au dépassement de soi : telle est l'une des priorités de la démarche du projet de mandat 2022-2027 « Construisons notre Pas-de-Calais » et de sa déclinaison en 3 pactes.

Aussi, dans le cadre du pacte des réussites citoyennes voté par l'Assemblée départementale le 21 novembre dernier, et considérant le sport comme un véritable élément structurant du développement des territoires, le Département entend jouer pleinement son rôle d'animateur dans le cadre des jeux Olympiques et Paralympiques d'été qui seront célébrés à partir du 26 juillet 2024.

Pour que cet événement sportif soit une fête populaire, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) a basé sa stratégie de mobilisation des territoires autour des 3 thématiques : l'engagement, la célébration et l'héritage (déclinés ci-après).

À ce titre et depuis des mois, le Département du Pas-de-Calais s'est fortement impliqué sur la question des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. À titre d'exemple, l'obtention du Label « Terre de Jeux 2024 » et l'appel à projet « Impact 2024 » attribués par le COJO traduisent la volonté du Département de s'inscrire dans la dynamique des Jeux.

Par ailleurs, les retombées de l'expérience « Pas-de-Calais 2012 », développée par la collectivité autour des Jeux Olympiques de Londres ont démontré que ces événements sont des facteurs de développement des territoires.

Cette délibération vise donc à établir les grands principes sur lesquels le Département doit pouvoir s'appuyer afin d'être au rendez-vous de ces Jeux.

## **Axe 1 : conforter le leadership du Département dans la dynamique JOP (« l'engagement »)**

### Une dynamique interdisciplinaire

À l'initiative du Vice-Président en charge du sport et des grands événements sportifs, un Comité de Pilotage départemental « Terre de Jeux 2024 » a été créé en novembre 2022 pour mobiliser l'ensemble des élus départementaux et les directions. Ce COFIL a vocation à se réunir 3 fois dans l'année pour la mise en œuvre d'une stratégie départementale autour des jeux Olympiques et Paralympiques. Cette instance politique s'est positionnée pour que le Département se mobilise de manière transversale et interdisciplinaire sur cette démarche olympique (sportive, culturelle, jeunesse, handicap, égalité femmes/hommes, ...) en faveur des habitants du Pas-de-Calais.

Un comité technique est chargé d'assurer le bon déroulement de la mise en œuvre de ce projet départemental.

### Fédérer et soutenir les collectivités labellisées « Terres de Jeux 2024 »

La concertation départementale avec les acteurs du sport lancée en octobre 2018 et dont l'un des axes de travail porte sur les jeux Olympiques et Paralympiques a clairement positionné le Département comme la collectivité moteur en la matière.

Aussi, un comité de pilotage départemental « Paris 2024 » a été constitué avec les référents des collectivités territoriales labellisées « Terre de Jeux 2024 ». Il se traduit par la mise en place de réunions thématiques ayant pour objectifs de partager les connaissances, les expériences et de définir les attentes et les besoins de chacun, le tout dans une cohérence départementale.

Toujours dans cette même optique, la plaquette « S'engager dans l'aventure 2024 », élaborée en collaboration avec le mouvement sportif et envoyée à toutes les collectivités territoriales a permis à celles-ci de prendre connaissance de la dynamique autour des jeux Olympiques et Paralympiques.

De plus, la mise en réseau des partenaires, l'apport des expertises des services du Département et son expérience « Pas-de-Calais 2012 » faciliteront la réussite des collectivités engagées dans l'accueil de délégations nationales. À cet égard, le Parc d'Olhain, seul équipement « Centre de Préparation aux Jeux », propriété du Département, devra jouer un rôle particulier. Une stratégie fine et un travail de lobbying devront être poursuivis dans l'objectif d'accueillir des délégations nationales de boxe, de handball, de cyclisme sur route Olympique et Paralympique.

Suite à la déclinaison territoriale de certains dispositifs « Paris 2024 », deux groupes de travail à échelle régionale se sont constitués : l'un institutionnel regroupant les collectivités territoriales des Hauts-de-France et l'autre regroupant les acteurs académiques de l'enseignement. La participation active du Département à ces entités réaffirme sa volonté de travailler avec tous les acteurs exprimant leur souhait de contribuer à la réussite des Jeux.

## **Axe 2 : 2024, le Pas-de-Calais orienté vers les JOP (« la célébration »)**

### Année olympique en Pas-de-Calais

Le Département a démontré sa capacité à être proactif dans l'appropriation et la mise en œuvre des dispositifs proposés par le COJO. L'accueil de la flamme olympique et de la flamme paralympique dans le département en est une bonne illustration. Par ailleurs, cette opération réaffirme la méthode de « aller vers » engagée par le Département en mobilisant la population autour de l'activité physique et sportive. Le relais de la flamme qui

symbolise le partage de l'esprit olympique mettra en lumière les atouts de notre territoire et sera un grand moment collectif et festif pour les habitants du Pas-de-Calais.

L'achat de places en billetterie pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, par le biais d'un appel d'offres, incitera la population à plus de mobilité et à soutenir l'élite sportive française et plus particulièrement les membres de l'« Équipe Olympique et Paralympique Pas-de-Calais ». La jeunesse sera particulièrement mobilisée, l'opération « Sac Ados » pourra participer à ce mouvement.

#### Animation des territoires

Le Département se doit aussi de démontrer sa capacité à initier des opérations au-delà de celles proposées par le COJO. La mobilisation de la population sera l'axe moteur des dispositifs. Il est donc proposé en collaboration avec le mouvement sportif, l'organisation d'un village itinérant qui sillonnera le département au premier semestre 2024. L'ensemble des territoires départementaux sera couvert par une animation sportive, culturelle et festive au travers de ce village itinérant. La mobilisation des différentes directions du Département et de partenaires comme les comités sportifs départementaux permettra l'organisation de 9 journées exceptionnelles pour la population, notamment dans les secteurs ruraux. Ce sera aussi l'occasion pour les habitants de tenter de gagner des billets pour les JOP.

### **Axe 3 : Les JOP au service du développement de la pratique sportive (« l'héritage »)**

#### Accompagnement du mouvement sportif

L'organisation de ces jeux en France est l'occasion de mobiliser le mouvement sportif départemental et local du Pas-de-Calais. Les JOP constituent une opportunité précieuse pour valoriser le tissu associatif, promouvoir la pratique des activités physiques et sportives, et apporter une dynamique sportive et ludique auprès des habitants du Pas-de-Calais. Le Département, de par sa politique sportive volontariste, contribue au développement des pratiques sportives pour tous : accompagnement d'événements, soutien aux associations locales et aux athlètes de haut niveau, accompagnement d'équipements sportifs d'animation locale...

Cet investissement dans le domaine du sport accroît ainsi de manière significative la part de la population pratiquant une activité physique et sportive. La colorisation olympique des dispositifs départementaux contribuera à cette dynamique positive insufflée par l'organisation des JOP en France : Mois des sports de nature, soutien aux actions des comités sportifs départementaux, accompagnement des projets des associations dans le cadre de l'appel à projet « ouvrez votre club » ...

#### Développement du parasport : club inclusif

L'organisation des jeux Paralympiques favorisera la pratique du parasport (handisport + sport adapté) et valorisera les performances des sportifs de haut niveau en situation de handicap. Le Département qui accompagne les comités handisport et sport adapté et soutient les projets d'intégration des associations sportives souhaite aller plus loin en proposant aux clubs de se former à l'accueil des personnes en situation de handicap. Cette volonté se traduit par la mise en place du dispositif « club inclusif » en partenariat avec le Comité Paralympique et Sportif Français.

## La Maison des sports du Pas-de-Calais

Dans le cadre du « design actif » (concept qui vise à encourager la mobilité et l'activité physique par l'aménagement de l'espace public), la Maison des Sports, lieu emblématique du mouvement sportif qui vise à favoriser les mutualisations entre les comités dans une perspective d'échanges de savoirs et de pratiques entre les bénévoles, aura toute sa place dans la dynamique « Paris 2024 ». La Maison des Sports du Pas-de-Calais, située dans un campus sportif avec la Faculté des Sciences du Sport, l'Aréna stade couvert et le cluster Vivalley, aura 30 ans en 2024. Les aménagements de ce bâtiment départemental qui perdureront au-delà des JOP rendront le site plus attractif et en lien avec son environnement.

## Déploiement de Sport Ressources 62

Les Jeux sont aussi l'opportunité de créer une dynamique positive au service d'un nouveau projet de société. Ainsi, le déploiement de « Sport Ressources 62 », en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif, sur tout le département participera à traduire la notion d'héritage. Cette opération consiste au réemploi et au partage de matériel sportif, au service de la planète et de l'accès au sport pour tous. Le mouvement sportif, les collectivités et les habitants pourront donc acquérir ou emprunter du matériel sportif au moindre coût.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/05/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY